

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

FCP conforme aux normes européennes

1. Présentation succincte

Code ISIN : FR0010916171

Dénomination : MAM ACTIONS AFRIQUE

Forme juridique : FCP de droit français

Compartiments/nourricier : non

Société de gestion : Meeschaert Asset Management

SA à Directoire et Conseil de Surveillance, société de gestion d'OPCVM depuis le 29/10/97, numéro d'agrément GC97-109, société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000025 en date du 15/04/04.

Siège social : 12 Rond-Point des Champs- Elysées 75008 Paris

Dépositaire : Financière Meeschaert

Entreprise d'Investissement, agréée par le CECEI en date du 22/12/87

Siège social : 12 Rond-Point des Champs-Elysées 75008 Paris

Commissaire aux comptes : Xavier LHOTE

Commercialisateur : Meeschaert Asset Management, Financière Meeschaert

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Déléataire : néant

Durée d'existence prévue : Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Conseillers : néant

2. Informations concernant les placements et la gestion :

Classification : Actions internationales.

OPCVM d'OPCVM : inférieur à 20% de l'actif net.

Objectif de gestion : MAM ACTIONS AFRIQUE est un FCP dont l'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à long terme à travers l'exposition sur des actions d'entreprises des marchés internationaux dont l'activité principale est située en Afrique.

A titre purement indicatif, l'indice **MSCI Africa Index**, converti en euro, pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

Indicateur de référence :

L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un indicateur de référence ; des comparaisons au **MSCI Africa Index** restent cependant possibles à long terme. Le **MSCI Africa Index** est un indicateur publié par Morgan Stanley qui regroupe des sociétés dont l'activité principale est située en Afrique. Il est calculé dividendes non réinvestis. Il est consultable sur www.msclub.com.

Stratégie d'investissement :

MAM ACTIONS AFRIQUE est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en capitalisations françaises ou étrangères cotées en Afrique ou cotées hors du continent africain dont l'activité est réalisée de façon significative en Afrique.

Le Fonds a pour vocation d'être exposé entre 90% et 100% en produits actions.

Le FCP recherche au travers d'une analyse macroéconomique détaillée les pays offrant le meilleur potentiel de croissance à moyen/long terme dans les trois grandes zones géographiques suivantes : Afrique du Nord, Afrique Subsaharienne et Afrique du Sud.

Notre approche est une gestion active de conviction qui porte essentiellement sur les grandes capitalisations. Toutefois le fonds se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner des petites capitalisations.

La sélection des valeurs s'effectue ensuite par pays et par secteurs économiques en s'appuyant sur la combinaison d'un certain nombre de critères qualitatifs tels que la visibilité de l'activité des sociétés et leur participation à la croissance économique du continent.

Le portefeuille est investi sur des capitalisations offrant une importante liquidité et cotées sur des places

financières politiquement stables. Le FCP s'efforce de réduire le volant de liquidité pour profiter en permanence de l'expansion économique du continent Africain et donc souhaite être exposé en permanence à plus de 60% sur les valeurs actions et pouvoir atteindre au maximum 100% de l'actif net. L'exposition sur des produits de taux ne sera mise en œuvre que dans les situations où la stratégie globale d'investissement de la société de gestion considère les marchés d'actions baissiers sur une période durable.

En complément de l'exposition « actions », le Fonds se réserve donc la possibilité d'être exposé à hauteur de 40% maximum en produits de taux (obligations et instruments monétaires). Les titres concernés sont des titres notés « investment grade ».

La détention de parts ou d'actions d'OPVCM français, ou européens coordonnés de classification « Monétaire Euro », « Monétaire à vocation internationale » ou « Actions Internationales » ne dépassera pas 20%.

L'OPVCM n'aura pas recours aux instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers.

Le Fonds n'aura pas recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Votre fonds est exposé à plusieurs risques qui sont décrits ci-dessous par ordre d'importance :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque action : En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque pays émergents : Les pays émergents sont des pays en voie de développement, engagés dans un processus de modernisation et d'ouverture à l'économie de marché. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque de change :

Si la devise dans laquelle un titre est libellé baisse par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va diminuer et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPVCM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : Les investissements en obligations ou autres titres à revenu fixe peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent ; et baissent lorsque les taux se resserrent. La dette à long terme est généralement plus sensible aux fluctuations de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Les investissements en obligations et autres titres s'exposent au risque que certains émetteurs n'honorent pas leurs engagements ou leurs dettes. Le risque de baisse ou de défaut de paiement des titres émis par un émetteur privé peut se traduire par une baisse de la valeur liquidative du fonds.

A titre accessoire, le fonds est également exposé à un risque small caps

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance en unités de compte.

L'investisseur souscrivant des parts de ce Fonds souhaite investir dans un placement majoritairement sur les marchés actions des pays d'Afrique.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans pour lisser les risques liés aux marchés des actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur, et notamment des ses objectifs propres et de la composition de son portefeuille financier.

Il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP

3. Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité :

Frais et commissions :

-Commissions de souscription et de rachat.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc .

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats | Assiette | Taux barème |
|---|--------------------------------------|-------------|
| Commission de souscription non acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative x nombre de parts | 2 % maximum |
| Commission de souscription acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative x nombre de parts | Néant |
| Commission de rachat non acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative x nombre de parts | 1 % maximum |
| Commission de rachat acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative x nombre de parts | Néant |

-Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux Barème |
|---|---|--------------------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) | Actif net (<i>déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management</i>) | 2. % TTC Taux maximum |
| Commissions de sur-performance | Actif net | Néant |

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

4. Informations d'ordre commercial :

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts. Ils sont centralisés par la Financière Meeschaert jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

Date de clôture de l'exercice :

Jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Première clôture 31/12/2010.

Affectation du résultat :

Les revenus sont capitalisés.

Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

Date et périodicité du calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS) où dans ce cas la valeur liquidative sera calculée la veille.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est accessible dans les bureaux de la société de gestion et sur le site internet www.meeschaert.com.

Devise de libellé des parts :

Euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 01/07/2010.
Il a été créé le 13/07/2010.

5. Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management
12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Le prospectus simplifié est consultable sur le site internet : www.meeschaert.com

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Date de publication du prospectus : **13/07/2010**

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie sera renseignée à la clôture du premier exercice comptable.